

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 2011

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2011

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 13 septembre 2011 à 19h, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse, laquelle séance est l'ajournement de la séance régulière du conseil tenue le 6 septembre 2011.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

330-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

RÈGLEMENT #367-2011 - SOUMISSION

331-09-2011 Soumissions déposées :

Caisse populaire Desjardins de Brandon	prix 100,00000	coût réel 3,07000%
Financière Banque Nationale Inc.	prix 98,02500	coût réel 3,28765%

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

QUE la Municipalité de Mandeville accepte l'offre qui lui est faite de **la Caisse populaire Brandon** son emprunt du 20 septembre 2011 au montant de 500 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 367-2011, au prix de 100,00000, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

94 000 \$	3,07000 %	20 septembre 2012
96 800 \$	3,07000 %	20 septembre 2013
99 900 \$	3,07000 %	20 septembre 2014
103 100 \$	3,07000 %	20 septembre 2015
106 200 \$	3,07000 %	20 septembre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée à l'unanimité.

Messieurs Jacques Martial et Denis Prescott s'abstiennent de voter ou d'influencer le vote sur cette question puisqu'ils sont membres du conseil d'administration à la Caisse Populaire de Brandon.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #367-2011

332-09-2011 ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 367-2011, la Municipalité de Mandeville souhaite emprunter par billet un montant total de 500 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 500 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 367-2011 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par Madame Francine Bergeron, mairesse et Madame Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE les billets soient datés du 20 septembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	94 000 \$
2013.	96 800 \$
2014.	99 900 \$
2015.	103 100 \$
2016.	106 200 \$

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

PAVAGE POUR TRAVAUX AU 3^E PETERBOROUGH (DÉBUT DU CHEMIN DE L'AQUEDUC)

333-09-2011 **Il est proposé par le conseiller Denis Prescott**

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise Pavage L.P. Inc. à effectuer les travaux de pavage (niveler, compacter et asphalté) au chemin 3^e Peterborough (début de chemin de l'Aqueduc) pour une somme de 8 820.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

SOUSSION - ACHAT D'UNE PELLE MÉCANIQUE

334-09-2011 Soumissions déposées :

Ti-Bonhomme Excavation Inc.	53 000.00 \$
Machinerie Québec.com	54 950.00 \$

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la présente soumission soit et est accordée à la Compagnie Ti-Bonhomme Excavation Inc. pour un montant de 53 000.00 plus les taxes.

Que cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer le contrat à cet effet.

Adoptée majoritairement.

Monsieur Guy Corriveau s'abstient de voter ou d'influencer le vote sur la présente résolution déclarant avoir un intérêt particulier et divulgue que la nature générale de son intérêt est qu'il est employé de Ti-Bonhomme.

Monsieur Jacques Martial enregistre sa dissidence à l'adoption de la présente résolution.

LOISIRS

BIBLIOTHÈQUE -ACHAT DE SIGNETS

335-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Guy Corriveau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise Madame Monique Bessette à faire l'achat de signets avec la compagnie Studio du Lac pour une somme de 470.00 \$ plus les taxes

Adoptée à l'unanimité.

ANIMATEUR POUR LA PATINOIRE

336-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à faire l'embauche d'un animateur pour la patinoire pendant 12 semaines à raison de 8h par semaine plus 44 h de formation de secouriste et planification. Son salaire sera de 14.28\$ de l'heure et sera payé entièrement par la subvention de Québec en forme au montant de 2 000.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

MANDEVILLE EN FÊTE 2011

337-09-2011 Demande de fournir l'aide de journalier pour aider au montage et au démontage de la salle municipale pour leur prochain festival.

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte de fournir l'aide de journalier pour aider au montage et au démontage de la salle municipale le 21 septembre et également le 3 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

PACTE RURAL 2007-2014 MRC DE D'AUTRAY PROJET JEUX D'EAU

338-09-2011 Attendu que la municipalité de Mandeville projette d'installer des jeux d'eau sur le terrain municipal existant afin de répondre à un besoin manifesté par les citoyens à de nombreuses reprises qui permettra aux enfants de se rafraîchir à leurs guises et ce, au cœur du village ;

Attendu que la municipalité de Mandeville est une municipalité faisant partie des régions défavorisées de Lanaudière et qu'un problème de distance est très présent;

Attendu que les coûts et le financement du projet est de l'ordre de 40 000.00 \$;

Attendu que le financement du projet est réparti comme suit : contribution de sources gouvernementales au montant de 24 000.00 \$ et une contribution du milieu au montant de 16 000.00 \$;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville présente une demande de financement pour l'installation de jeux d'eau sur le terrain municipal dans le cadre du Pacte Rural 2007-2014 MRC de D'Autray.

Adopté unanimement.

PACTE RURAL 2007-2014 MRC DE D'AUTRAY PROJET PARC MUNICIPAL

339-09-2011 Attendu que la municipalité de Mandeville veut créer un parc municipal au cœur du village où les gens pourront se réunir, discuter et célébrer.

Attendu que la municipalité de Mandeville veut répondre à un besoin manifesté par les citoyens.

Attendu que les coûts et le financement du projet est de l'ordre de 40 000.00 \$;

Attendu que le financement du projet est réparti comme suit : contribution de sources gouvernementales au montant de 24 000.00 \$ et une contribution du milieu au montant de 16 000.00 \$;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville présente une demande de financement pour la création d'un parc municipal au cœur du village dans le cadre du Pacte Rural 2007-2014 MRC de D'Autray.

Adopté unanimement.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

340-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller sylvain Gagnon
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 19h10.

Adoptée à l'unanimité.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : # 333-09,334-09,335-09.

Hélène Plourde, secrétaire-trésorière directrice générale par intérim

MÉDITATION

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale et
Secrétaire-trésorière**